

Projet de service 2024 - 2029

Accompagnement éducatif en milieu ouvert

Depuis 1970, l'APASE agit en Ille-et-Vilaine

L'Association Pour l'Action Sociale et Educative accompagne :

- des enfants et leurs familles, dans le cadre de mesures de protection de l'enfance
- des adultes, dans le cadre de mesures de protection juridique ou d'accompagnement social et médico-social.

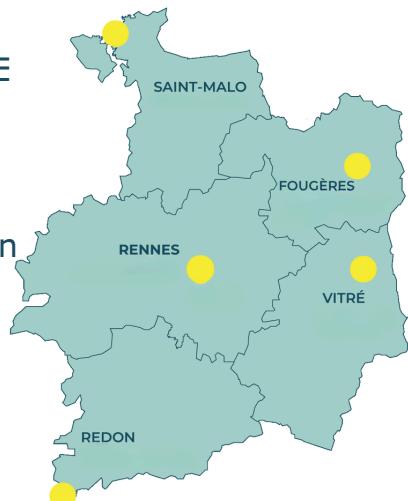
A proximité

Présente à Fougères, Redon, Rennes, Saint-Malo et Vitré, l'APASE vous accompagne là où vous vivez.

Chaque accompagnement est unique.

Dans le cadre de la mesure confiée, nous construisons ensemble un projet personnalisé, en tenant compte de vos besoins, de vos ressources, de vos objectifs et de votre environnement.

Ce travail se fait avec vous et en lien avec les partenaires du territoire.

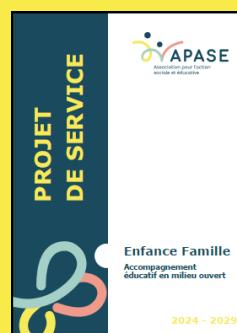


Protéger les enfants, soutenir les familles

La protection de l'enfance a pour objectif de protéger les enfants et de veiller à leur bien-être. Concrètement, elle veille à ce que :

- les enfants aient ce qu'il faut pour grandir, apprendre et s'épanouir
- leurs droits soient respectés
- les familles soient accompagnées pour renforcer leurs ressources et leur rôle auprès de l'enfant.

Pour découvrir le projet de service
d'accompagnement éducatif
en milieu ouvert 2024-2029,
cliquez ici





Chaque année, l'APASE accompagne près de 4 200 enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à 21 ans.

Principes de l'accompagnement



LA CONSIDÉRATION DE CHAQUE PERSONNE

Le respect de vos droits est la base de chaque accompagnement.

Nous travaillons avec vous, en reconnaissant le rôle de parent et en veillant toujours à la protection de l'enfant.

AVANCER, ESSAYER ENSEMBLE



La vie est faite d'imprévus et de défis.

L'accompagnement est là pour soutenir chaque jeune, avancer pas à pas et explorer, avec vous, de nouvelles possibilités.



AU CŒUR DE VOTRE ENVIRONNEMENT

Pour vous accompagner, nous :

- prenons en compte votre situation et ce qui vous entoure (les ressources, les difficultés)
- travaillons avec tous les acteurs de votre environnement (famille, école, partenaires...).



UNE APPROCHE SUR-MESURE

Nous construisons avec vous un projet d'accompagnement adapté à votre situation et aux objectifs fixés dans le cadre de la mesure.

Les rencontres, les sujets abordés (école, loisirs, organisation...), les lieux et les personnes présentes sont ajustés pour un accompagnement utile.

La Mesure Éducative Personnalisée

La Mesure Educative Personnalisée existe sous deux formes :



Mesure Éducative Personnalisée Contractuelle (MEP-C)

- Décidée avec l'accord des parents* ou à leur demande
- Un contrat est signé avec le Centre Départemental d'Action Sociale (CDAS).



Mesure Éducative Personnalisée Judiciaire (MEP-J)

- Décidée par le juge des enfants
- Quand le contrat n'a pas suffi ou n'a pas été accepté par la famille.

Chaque MEP est encadrée par les objectifs, définis dans le contrat ou par la décision du juge.

* ou titulaires de l'autorité parentale

Les étapes clés de la MEP



Spécifique MEP-C

Evaluation - Décision concertée entre le **CDAS** et la famille



Spécifique MEP-J

Audience Juge des enfants
Jugement de **MEP-J**



Attribution de la mesure : désignation d'un binôme de référents

Signature du **contrat de MEP-C**

Prise de contact avec l'enfant ou le jeune et sa famille

→ **Les 3 premiers mois**

Co-construction du projet d'accompagnement

Point d'étape avec les personnes concernées et invitées
Formalisation du **projet d'accompagnement** adressé au CDAS

→ **Mise en œuvre du projet d'accompagnement**



→ **8 à 10 semaines avant la fin de la mesure**

Discussions "bilan" avec l'enfant/le jeune, la famille
Réunion d'équipe



Rédaction du **rapport à échéance**

→ Le contenu est partagé avec la famille

Envoyer du rapport : → CDAS (MEP-C) → CDAS + Juge (MEP-J)

- **Poursuite** de la mesure
- **Autre** mesure
- **Arrêt**



La fin de la mesure est un moment important pour organiser les relais éventuels et se dire au revoir.

Un mois après l'arrêt de l'accompagnement, un **questionnaire** est adressé pour recueillir les avis des jeunes et de leurs familles.



Nos priorités d'ici à 2029

Les professionnels de l'APASE, des partenaires et des familles ont identifié 6 priorités pour améliorer l'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles :

Faciliter votre participation

- Organiser des activités ensemble
- Proposer des espaces d'échanges entre pairs
- Solliciter votre avis pour améliorer la vie du service

Améliorer nos documents

- Simplifier le projet d'accompagnement
- Créer un livret à hauteur d'enfants
- Clarifier l'accès à votre dossier

Travailler les repères de la co-intervention*

- Recueillir vos avis et ressentis
- Comprendre les bénéfices et les difficultés
- Définir des repères

[*La co-intervention, c'est lorsque deux professionnels travaillent ensemble pour vous accompagner.]

Développer le travail en réseau

- Rencontrer les partenaires
- Présenter nos missions, le travail réalisé
- Participer aux actions locales

Renforcer l'axe de la santé

- Favoriser la mise en place du bilan santé et prévention pour chaque enfant en début de MEP
- Collaborer avec les professionnels de la santé
- Repérer les ressources de santé

Adapter l'accompagnement

- Développer des actions collectives
- Proposer des accueils ponctuels (pause, relais)
- Soutenir les proches qui accueillent un jeune chez eux

Vos idées et questions comptent

Nous vous invitons à :

➤➤➤➤ En parler aux professionnels de l'APASE

Vous pouvez échanger avec nous par téléphone, lors des rendez-vous ou en venant à l'antenne.

➤➤➤➤ Participez aux rencontres collectives

Des temps d'échanges seront organisés avec des professionnels de l'APASE, des partenaires, des jeunes et des familles volontaires.

→ Pour le projet de service, un comité de suivi sera mis en place pour suivre l'avancement et ajuster ces actions. Vous êtes les bienvenu.e.s !

➤➤➤➤ Nous écrire

Vous pouvez nous écrire par courrier postal ou via le formulaire  en ligne sur le site de l'APASE, accessible [ici](#) 